

Compte rendu du Conseil de l'école doctorale

Mardi 04 juillet 2017

Membres du conseil présents : Victor AUDUBERT, Philippe BATIFOULIER, Viviane BIRARD, Gilles BROUGERE, Mireille DUNEZ- SIMON, Pascale GARNIER, Pascale MOLINIER, Nader NEFZI, Marie- Anne PAVEAU, Nicolas PINSARD, Andréas SOHN, Mohammed RHALIMI, Françoise SULLET-NYLANDER, Christoph WULF

Invités présents : Éric BIDAUD

Membres du conseil excusés : Éric DESMONS, Rémi GAGNAYRE, Bertrand LEGENDRE, Loïc PLESEL, Yannick TRIGANCE

Membres du conseil absents : Frédéric ALEXANDRE, Noellyne BERNARD, Olivier FAVEREAU, Nathalie FERRÉ, Gabrielle LE TALLEC-LLORET, Mustapha MEKKI, Antoine PECOUD

ORDRE DU JOUR

- + Validation du jury des contrats doctoraux du 29 juin 2017
- + Informations sur le CED d'USPC
- + Présentation du rapport HCERES : Bilan et projet de l'ED Erasme – Débat et approfondissement du projet – Informations sur le comité de visite
- + Les codirections extérieures à Paris 13 et mobilités doctorant.e.s entrantes
- + Présentation de la procédure de réinscription, de l'adaptation de la plateforme numérique de candidature et du suivi des doctorant.e.s
- + La mise en place des comités de suivi et leur extension aux années antérieures
- + Les conventions de formation
- + Calendrier 2017-18
- + Questions diverses

Gilles Brougère ouvre la séance du conseil à 9h30

- + Informations sur le CED d'USPC

Gilles Brougère souligne les bons résultats de l'université Paris 13 et de l'école doctorale Erasme dans le cadre du programme des contrats doctoraux internationaux INSPIRE.

Paris 13 avec 11 contrats – pour ses 3 écoles doctorales – se place en 2^e position derrière Paris 7 mais devant Paris Descartes. Erasme, qui ne peut présenter que 3 candidat.e.s chaque année, en a sélectionné 3 en 2016 ainsi qu’en 2017, et a obtenu 2 contrats en 2016 et 3 en 2017.

UPSC institution	Lauréat.e.s		Total
	2016	2017	
EHESP	0	1	1
INALCO	1	1	2
IPGP	1	2	3
Sciences Po	0	2	2
Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3	3	4	7
Université Paris Descartes – Paris 5	4	6	10
Université Paris Diderot – Paris 7	15	9	24
Université Paris 13	4	7	11
Total	28	32	60

Gilles Brougère évoque ensuite la situation concernant les regroupements d'écoles doctorales au niveau de la future université fusionnée (Paris 3-5-7). L'Inalco ne semble pas participer à ces regroupements contrairement à ce qui a été évoqué à un moment. Ces regroupements concernent les SHS car en sciences exactes et médicales les regroupements ont déjà été effectués dans le passé tant à l'intérieur d'USPC que sur des formats plus larges entre différentes Comue.

Quatre nouvelles ED semblent devoir aboutir :

- Sciences du langage
- Sciences sociales
- Histoire et philosophie des sciences, didactique et sciences de l'éducation
- Aires cultures (langues, cultures, sociétés)

Il n'y aura pas de création d'une ED en psychologie faute d'accord entre les différents courants.

Gilles Brougère engage une discussion sur l'avenir du doctorat USPC dans le nouveau cadre créé par l'université fusionnée. Elle accueillera plus de 80% des doctorant.e.s.

La structure de coordination qu'elle va constituer ne va-t-elle pas conduire à la disparition du collège des écoles doctorales d'USPC ?

Le directeur rappelle que le doctorat (à l'exception de celui de SciencesPo) est, d'ores et déjà, rattaché à USPC. C'est pourquoi, il préconise de confier à USPC la gestion complète du doctorat et de construire en son sein la nouvelle structure de coordination qui s'étendrait donc à Paris 13. Il lui semble que la voix de Paris 13 sera mieux considérée dans ce cadre car cela éviterait un pilotage du doctorat par la nouvelle université fusionnée. S'il préconise un tel big bang au 1^{er} janvier 2019, il s'agit néanmoins d'une décision formelle. Dans le cadre d'USPC, la gestion peut être assurée provisoirement, par les anciennes structures de coordination (BRED) et USPC en modifiera progressivement le fonctionnement. L'autre solution qui consisterait à se replier sur Paris 13, fragilisera notre université face au nouveau paysage institutionnel.

Le débat évoque les risques sur le personnel et sur la situation locale. Pour le directeur, le repli est aussi un risque de marginalisation. Une des raisons de sa proposition est l'idée que le périmètre d'Erasme pourra difficilement perdurer dans le cadre d'USPC et que la fusion avec d'autres ED sera inévitable. Dans cette optique mieux vaut un pilotage par USPC que par l'université fusionnée.

Gilles Brougère se propose d'évoquer cette question avec les instances de Paris 13 et un futur conseil reviendra sur cette question qui concerne l'avenir du doctorat à long terme.

🚦 Validation du jury des contrats doctoraux du 29 juin 2017

Gilles Brougère rappelle que nous disposons de 15 contrats doctoraux, 8 issus de la dotation du Ministère (emplois fléchés) et 7 ajoutés par Paris 13 sur son budget propre. Une nouvelle distribution des contrats a été proposée par le CED et validée par le conseil des membres d'USPC et le Cac. Elle consiste à un transfert (limité) des contrats des sciences expérimentales et médicales vers les SHS, mais en assurant qu'aucune ED ne perdrait de contrat en utilisant pour cela la dotation USPC en contrats doctoraux pour compenser. Dans ce cadre, Erasme obtient 9 contrats ministériels au lieu de 8, ce qui fait 16. Mais en attendant que ce contrat soit confirmé c'est-à-dire que le transfert financier depuis USPC soit fait, la liste reste limitée à 15 et le 16^e est le 1^{er} en liste d'attente qui doit encore fournir une attestation de réussite pour être validé.

Une discussion s'engage sur la façon dont le jury s'est déroulé lors de l'audition des candidat.e.s au contrat doctoral. Le président (Éric Bidaud remplaçant le directeur ne pouvant présider le jury car proposant lui-même un candidat) considère que le jury s'est déroulé dans de bonnes conditions. Toutefois, il a été marqué, pour la première fois, par la présence de deux membres représentant les doctorant.e.s élu.e.s.

S'ils s'accordent sur le fait que cela s'est déroulé dans de bonnes conditions, les doctorants soulèvent néanmoins plusieurs questions qui ont conduit à un débat conduisant à des positions divergentes.

- Lors de cette audition, quel est le rôle des doctorant.e.s élu.e.s ? Doivent-il.le.s être silencieux.ses, poser des questions, participer partiellement ou totalement à la délibération, voter ? Les doctorant.e.s plaident pour être des membres du jury à part entière. Certains membres du jury évoquent le fait que leur vote, car ils sont également membre d'un laboratoire, conduit à un déséquilibre de représentation, certain.e.s membres du conseil se demandent si leur rôle est de poser des questions qui peuvent déstabiliser les candidat.e.s. Doivent-il.le.s être là pour garantir le bon déroulement du concours ou pour être juge et participer à la sélection ?

- Le déroulement du jury : faut-il des critères précis d'évaluation (il y en a quatre qui ne semblent pas avoir été mobilisés à l'occasion du jury) et des notes relatives à ces critères d'évaluation ? Une évaluation globale non justifiée (A/B/C) a-t-elle du sens ? Un membre du jury peut-il mettre légitimement A à tous les candidat.e.s ? Quelles sont les questions légitimes (est évoquée une question sur les sections du CNU qui n'est pas nécessairement pertinente pour un.e candidat.e au doctorat) ? Faut-il prédéfinir et cadrer les questions ? Doivent-elles porter uniquement sur le projet de recherche ? Enfin peut-on laisser partir un.e candidat.e sans lui avoir posé de questions ? N'est-ce pas une rupture dans l'égalité de traitement ?

- Amélioration du dossier pour le jury en modifiant la fiche de candidature de façon à ce qu'y soient notées les informations utiles pour le jury. Il suffirait alors que les membres du jury téléchargent sur la plateforme, trois documents pour chaque candidat.e : la fiche de candidature au CD, le projet doctoral et le projet de recherche.

Ces différentes questions qui témoignent de la pertinence du regard porté par les élu.e.s doctorant.e.s doivent mener à une réflexion qui va être dans un premier temps conduite avec eux. celles-ci et sera l'objet d'un débat et de décisions pour le cadrage du concours 2018 par le prochain conseil.

Sont soumis au conseil quelques points à valider.

Par un vote unanime, le conseil considère que le diplôme décerné par l'INA à Mme Tible – lauréate d'un contrat doctoral – est bien équivalent au master.

Le conseil considère par un vote unanime que les documents présentés par M Houssoy satisfont au règlement du concours (relevé de notes et attestation provisoire de réussite).

Le résultat du concours (voir PV en annexe) est validé à l'unanimité. Les élus doctorants s'abstiennent en présentant cette abstention non comme une opposition au classement mais comme un vote pour l'amélioration du concours et la clarification de leur rôle.

 Présentation du rapport HCERES : Bilan et projet de l'ED Erasme – Débat et approfondissement du projet – Informations sur le comité de visite

Le directeur présente le document encore provisoire (il manque des données en particulier celles que doivent fournir les unités de recherche), évoque le processus d'auto-évaluation avec des retours très constructifs. D'autres, dont celui de la commission recherche, doivent parvenir très bientôt.

Gilles Brougère évoque les progrès réalisés par les laboratoires dans l'accueil et le suivi des doctorant.e.s dont témoigne la dernière enquête menée cette année par l'ED. En effet, la grande différence avec l'enquête de 2012 est l'augmentation de la satisfaction de l'encadrement du laboratoire, de 60% à 85,5%, la baisse du nombre de doctorant.e.s sans relation avec leur laboratoire (de 26% à 5%). L'enquête est présentée dans un document en annexe.

Le campus Condorcet est évoqué dans la mesure où il est absent du rapport. Gilles Brougère rappelle avec d'autres qu'en fait, les ED n'ont pas de relation avec ce projet sinon très indirectement dans la mesure où les unités de recherche vont disposer d'espace, en particulier, pour les doctorant.e.s. Reste à savoir si distribuer les doctorant.e.s dans différents lieux est une solution satisfaisante, en particulier pour favoriser les interactions entre eux.elles..

En ce qui concerne le projet, Gilles Brougère explicite un point relatif à l'autofinancement. Il s'agirait de définir des critères pour déterminer les situations dans lesquelles l'autofinancement (à distinguer du statut de doctorant.e en activité professionnelle y compris à temps partiel) peut être accepté. Il s'agira également de définir les engagements des encadrant.e.s en termes de réactivité et de rencontres. Le constat fait est que certaines thèses longues sont en partie liées à un problème de réactivité des encadrant.e.s ou des doctorant.e.s.

Gilles Brougère informe que, fin 2017, le Ministère réalisera sa première enquête annuelle sur le devenir des docteur.e.s à 1 et 3 ans (il s'agira des docteur.e.s diplômé.e.s en 2016 et en 2014)

Gilles Brougère invite les membres du conseil à nourrir le dossier HCERES et l'autoévaluation en lui envoyant leurs retours par courrier électronique en juillet. Le dossier ne sera bouclé qu'à la fin du mois de juillet.

Gilles Brougère informe que les visites HCERES se feront pour USPC du 13 au 15 mars 2018. La 1^{ère} demi-journée sera consacrée à la présentation de la politique USPC. Les directeur.trice.s d'unités de recherche seront convié.e.s. Une des demi-journées suivantes sera consacrée à la visite d'Erasme. Il rappelle que la mobilisation des

collègues et des doctorant.e.s, lors des auditions qui sont en partie ouvertes, est essentielle. La présence des membres du conseil est indispensable.

- ✚ Présentation de la procédure de réinscription, de l'adaptation de la plateforme numérique de candidature et du suivi des doctorant.e.s

La fiche en annexe présente de façon détaillée le processus de réinscription.

- La mise en place des comités de suivi et leur extension aux années antérieures
L'interprétation officielle de l'arrêté du 25 mai 2016 conduit à mettre en place à partir de l'année prochaine des comités de suivi individuels pour tous les doctorant.e.s qui devront se réinscrire en 2018-19 quelle que soit leur année d'inscription (Seul.e.s, ceux et celles qui soutiendront d'ici décembre 2018 en sont dispensé.e.s).

Cela signifie que tou.te.s les doctorant.e.s doivent, au moment de la réinscription, disposer d'un comité de suivi pour l'année prochaine et indiquer dès maintenant sa composition sur la plateforme numérique. Aucune réinscription ne sera validée en l'absence de comité de suivi.

Il reviendra aux doctorant.e.s d'organiser (à partir de l'année 2018 pour réinscription en 2018-19) la réunion de leur comité de suivi : définir une date, envoyer rapport d'avancement et documents d'accompagnement (partie rédigée de la thèse, articles), organiser matériellement la réunion (salle, visioconférence), assurer l'interface avec les services du laboratoire ou de l'UFR chargée des questions administratives. Un courrier sera envoyé à tou.te.s les doctorant.e.s concerné.e.s en janvier/février 2018.

Pour cette année, la réunion des comités de suivi est facultative et les évaluations des dispositifs de suivi peuvent prendre la même forme que les années précédentes mais doivent conduire à renseigner (manuscrits non acceptés) le rapport qui a été modifié et validé par le conseil (voir le document en annexe)

- ✚ Les conventions de formation

Les efforts réalisés dans le cadre de la numérisation ont conduit à la génération automatique de la convention de formation. Dès cette année, nous allons simplifier encore le processus en remplaçant les signatures tant de la charte des thèses que de la convention de formation par la validation sur la plateforme (il suffira de cocher deux cases !)

- ✚ Calendrier 2017-18

Réunion destinée aux encadrant.e.s : mardi 19 septembre après-midi

Rentrée de l'ED : mercredi 18 octobre matin

Réunions du conseil :

- Lundi 20 novembre 2017
- Lundi 12 mars 2018
- Mercredi 4 juillet 2018

Questions diverses

Les élus doctorants présentent des revendications :

- demande de mensualisation des vacataires
- dispense des frais d'inscription pour les doctorant.e.s dans la mesure où il.elle.s sont considéré.e.s comme des chercheur.e.s et non plus comme des étudiant.e.s

Ces deux demandes ne relèvent pas de l'école doctorale et ils sont donc invités à les présenter aux niveaux concernés, la DRH de l'université pour la 1^{ère}, la deuxième relevant du niveau national.

Ils évoquent également l'absence de formations pédagogiques dans certaines disciplines. Effectivement, dans certaines disciplines comme le droit, les sciences économiques ou la sociologie il n'y a pas de proposition faute d'avoir trouvé des formateur.trice.s. Dans deux des disciplines des propositions de contact sont faites à l'occasion du conseil.

La séance est levée à 13h.

Annexes

- PV concernant l'attribution des contrats doctoraux.
- Enquête encadrement 2017
- Fiche de réinscription
- Fiche rapport des comités et dispositifs de suivi